

BUREAU COMMUNAUTAIRE

LUNDI 13 MAI 2019

18 H 30

LE CHEYLARD

SOMMAIRE

1. Travaux
 - A. Marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du centre technique communautaire : attribution
 2. Eau / Assainissement
 - A. Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en conformité administrative des captages publics d'eau potable Espeyte (Devesset) et La Molle (Intres) : avenant
 - B. Acquisition de terrain pour le captage de Moulin de Ville (St Andéol de Fourchades)
 - C. Acquisition de terrain pour le captage de Molines (Dornas)
 3. Culture
 - A. Candidature à l'appel à projet Coup de pouce 2019 « Renouveler la scénographie et améliorer les conditions d'accueil des Maisons et musées du Parc »
 4. Action sociale
 - A. Étude pré-opérationnelle préalable à une OPAH
-

Date de la convocation : 6 mai 2019

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 11

Étaient présents : M. le Dr Jacques CHABAL, M. Maurice WEISS, M. Raymond FAYARD, M. Thierry GIROT, Mme Monique PINET, M. Michel VILLEMAGNE, M. Jean-Marie FOUTRY, Mme Catherine FAURE, M. René JULIEN, M. Roger PERRIN, M. Frédéric PICARD.

Le quorum est atteint

Secrétaire de séance : M. Raymond FAYARD.

Assistaient également à la séance :

- Carine FAURE, Directrice Générale des Services
- Jeanne TERNOIS, Directrice des Ressources Humaines
- Magali MORFIN, Directrice du pôle Services à la population
- Jean-Louis ROZÉ, Directeur des services techniques
- Christian FEROUSIER, Directeur du pôle Culture
- Romain SCHOCKMEL, Directeur du pôle Tourisme
- Morgane MAITRIAS, Directrice du pôle Economie
- Anne-Lucie CHAPUS, Assistante de direction

Pour commencer, M. le Président souhaite la bienvenue à Magali Morfin, nouvelle directrice du pôle Services à la population suite au départ de Fabien Ravier. Elle va reprendre les nombreux dossiers en cours ainsi que les nouveaux, comme notamment le règlement d'attribution des subventions aux associations sportives.

Magali Morfin remercie M. le Président et indique qu'elle était précédemment directrice générale des services à la commune de Sarras. Elle a effectué une demande de disponibilité et vient donc d'intégrer les services de Val'Eyrieux.

Avant de débiter la séance, M. le Président en profite pour rappeler le départ imminent de David Fourny, directeur adjoint des services techniques, qui va être remplacé à son poste par Jérôme Reboulet, actuellement employé par la commune du Cheylard. Sa prise de poste va se faire de façon progressive sur les premiers mois, avec une mutation officielle au 1^{er} août 2019.

1. Travaux

M. le Président laisse la parole à Carine Faure.

A. Marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du centre technique communautaire : attribution

Mme Faure rappelle au Bureau qu'il a été inscrit au budget 2019 la construction d'un centre technique communautaire.

Une consultation concernant le marché de maîtrise d'œuvre a été réalisée sous forme de procédure adaptée après publicité préalable et mise en concurrence, en application des dispositions du Décret n° 2019-259 du 29 mars 2019 relatif au code de la commande publique 2019.

Sept groupements ont présenté une offre. Après analyse technique et financière, la commission d'ouverture des plis propose d'attribuer ce marché au groupement dont le mandataire est la SASU Pascal CARILLO, avec un taux de rémunération à 9 %.

Il est proposé au Bureau communautaire de valider la proposition de la commission d'ouverture des plis et d'autoriser le Président à signer le marché avec le titulaire qui a été retenu.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, valide les propositions de la commission ; autorise M. le Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du centre technique communautaire avec l'entreprise retenue.

2. Eau / Assainissement

M. le Président laisse la parole à Raymond Fayard.

A. Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en conformité administrative des captages publics d'eau potable Espeyte (Devesset) et La Molle (Intres) : avenant

M. Fayard rappelle la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en conformité administrative des captages publics d'eau potable Espeyte (Devesset) et La Molle (Intres), attribuée au bureau d'études hydrogéologiques GILLES RABIN en juillet 2016.

Le marché public initial datant de juillet 2016, les demandes imprévues faites en 2017 par les services de l'État modifient les procédures de mise en conformité administrative des captages et ont pour conséquence des augmentations de quantité. Un avenant doit donc être signé pour entériner les nouvelles quantités, les prix unitaires du marché initial restant inchangés.

Pour rappel, le montant initial du marché est de 11 600 € ht, décomposé comme suit :

- Phase 1 : 2 000 € ht
- Phase 2 : 8 200 € ht
- Phase 3 : 1 400 € ht

Le montant de l'avenant est de 4 100 € ht, décomposé comme suit :

- Phase 2 : 4 100 € ht

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, approuve la signature de l'avenant pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en conformité administrative des captages publics d'eau potable Espeyte (Devesset) et La Molle (Intres), attribuée au bureau d'études hydrogéologiques GILLES RABIN ; autorise Monsieur le Président à signer cet avenant ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

B. Acquisition de terrain pour le captage de Moulin de Ville (St Andéol de Fourchades)

Raymond Fayard informe le Bureau qu'il convient d'acquérir une partie de parcelle située sur la Commune de St Andéol de Fourchades, dans le cadre des travaux de mise en conformité du captage de Moulin de Ville.

Il s'agit d'une partie de la parcelle E95 correspondant à l'achat de l'ouvrage de réception.

Les propriétaires de cette parcelle sont les habitants du hameau de Pras, représentés par Mme le Maire de St Andéol de Fourchades.

La cession a été négociée à l'euro symbolique, avec dispense de verser l'euro.

Ainsi, il est proposé au Bureau d'acquérir cette partie de parcelle aux habitants du hameau de Pras, représentés par Mme le Maire de St Andéol de Fourchades, à l'euro symbolique avec dispense de verser l'euro.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide l'acquisition aux habitants du hameau de Pras, représentés par Mme le Maire de St Andéol de Fourchades, d'une partie de la parcelle E95, à l'euro symbolique avec dispense de verser l'euro ; autorise son Président ou tout Vice-président à signer les actes de vente et toutes pièces s'y rapportant.

C. Acquisition de terrain pour le captage de Molines (Dornas)

Raymond Fayard informe le Bureau qu'il convient d'acquérir une parcelle située sur la Commune de Dornas, dans le cadre des travaux de mise en conformité du captage de Molines.

Il s'agit de la parcelle D91 correspondant au Périmètre de Protection Immédiat du captage.

Le propriétaire de cette parcelle est la Commune de Mariac.

La cession a été négociée à l'euro symbolique, avec dispense de verser l'euro.

Ainsi, il est proposé au Bureau d'acquiescer cette parcelle à la Commune de Mariac, à l'euro symbolique avec dispense de verser l'euro.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide l'acquisition à la Commune de Mariac, de la parcelle D91, à l'euro symbolique avec dispense de verser l'euro ; autorise son Président ou tout Vice-président à signer les actes de vente et toutes pièces s'y rapportant.

3. Culture

M. le Président laisse la parole à Jean-Marie Foutry.

A. Candidature à l'appel à projet Coup de pouce 2019 « Renouveler la scénographie et améliorer les conditions d'accueil des Maisons et musées du Parc »

M. Foutry informe le Bureau que le PNR des Monts d'Ardèche a lancé un appel à projets « Coup de pouce » intitulé « Renouveler la scénographie et améliorer les conditions d'accueil des Maisons et musées du Parc ».

L'École du Vent faisant partie du réseau des Maisons et musées du Parc, un dossier de demande de subvention peut être déposé dans le cadre des travaux de refonte de la muséographie qui sont inscrits au budget 2019.

Le coût de cette opération s'élève à 25 000 € ttc et l'appel à projet prévoit une aide du PNR des Monts d'Ardèche à hauteur de 50 % maximum des dépenses. Aussi, M. Foutry propose qu'une subvention de 12 500 € soit sollicitée, les 50 % restants étant pris en charge par la Communauté de communes.

Carine Faure ajoute qu'une consultation devrait être lancée dans les deux mois à venir afin que le scénographe retenu soit opérationnel à compter de septembre 2019.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, sollicite une subvention de 12 500 € auprès du PNR des Monts d'Ardèche dans le cadre de l'appel à projets « Renouveler la scénographie et améliorer les conditions d'accueil des Maisons et musées du Parc » ; charge M. le Président d'effectuer toutes les formalités nécessaires à son exécution.

4. Action sociale

M. le Président laisse la parole à Thierry Girot.

A. Étude pré-opérationnelle préalable à une OPAH

M. Girot expose que la Communauté de communes Val'Eyrieux, compétente en matière d'habitat, s'interroge sur la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

Contrairement à un PIG, généralement porté sur un territoire vaste (plusieurs EPCI), l'OPAH est portée par un seul EPCI au bénéfice de son territoire communautaire.

Sollicitée par la Direction Départementale des Territoires (DDT) et par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), la Communauté de communes souhaite mener une consultation pour une étude

pré-opérationnelle afin de déterminer l'opportunité de mettre en œuvre une OPAH sur le territoire de Val'Eyrieux. Il s'agit de réaliser une analyse fine, un état des lieux du logement sur le territoire de Val'Eyrieux.

Cette étude aura pour objectif de déterminer des scénarii, assortis d'objectifs qualitatifs et quantitatifs, de propositions opérationnelles. Il s'agira alors d'arbitrer les axes prioritaires, les modulations, les leviers et possibles accompagnements financiers et techniques pour que cette OPAH soit porteuse d'une vraie dynamique d'amélioration de l'habitat.

À la suite du diagnostic, cette étude permettra de définir un périmètre opérationnel pertinent, des objectifs qualitatifs et quantitatifs adaptés, des montages financiers et des actions complémentaires qui pourraient constituer des engagements contractuels entre l'EPCI, l'État et l'ANAH au titre d'une OPAH, voire d'autres partenaires.

Cette étude pré-opérationnelle, menée sur 6 à 9 mois, constitue la première phase du projet d'OPAH et fait l'objet d'un cofinancement de l'ANAH (à hauteur de 50 %).

Il est proposé au Bureau d'autoriser le lancement de la consultation pour la réalisation d'une étude pré-opérationnelle à une OPAH et de solliciter une subvention à l'ANAH pour le cofinancement de cette étude à hauteur de 50 %.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide de lancer la consultation pour la réalisation d'une étude pré-opérationnelle à une OPAH ; sollicite une subvention à l'ANAH pour le cofinancement de cette étude à hauteur de 50 % ; charge M. le Président d'effectuer toutes les formalités nécessaires à son exécution.

Les dossiers à l'ordre du jour étant épuisés, M. le Président clôt la séance.

Fin de la séance à 18h55

Dr Jacques CHABAL
Président de la Communauté de
communes Val'Eyrieux
Maire du Cheylard

